

## **Atelier d'échanges sur la nouvelle Déclaration de Politique du Secteur de l'Économie Numérique pour la période 2018-2022**

**Lomé 30 août 2017** - Le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique a présidé ce mercredi un atelier d'échanges entre les acteurs de l'écosystème numérique togolais sur la nouvelle déclaration de politique du secteur pour la période 2018-2022.

En effet, le Ministère a initié avec le concours de la Banque mondiale, l'élaboration d'une nouvelle politique sectorielle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la période 2018-2022. Dans le cadre de cette démarche qui se veut participative, un panel d'experts mandaté par le Ministère a rencontré les différents acteurs (institutions, opérateurs, fournisseurs de services et les associations de consommateurs) du secteur. Ces rencontres ont permis de faire l'état des lieux et d'évaluer la mise en place de la précédente politique sectorielle 2011-2015.

Les résultats issus des analyses de ces premières rencontres ont été présentés aux acteurs au cours de l'atelier de ce jour. Ils portent essentiellement sur la réforme du cadre réglementaire et le renforcement de la régulation, la dynamisation des marchés, le développement des infrastructures et le renforcement de l'utilisation des TIC par la population.

L'atelier a aussi été l'occasion pour l'ensemble des acteurs présents de réfléchir sur les axes et les orientations de la nouvelle politique sectorielle 2018-2022.

La Déclaration de Politique du Secteur de l'Économie Numérique est le document directeur qui définit les orientations stratégiques du gouvernement dans le développement de l'Économie Numérique au Togo.

L'élaboration dudit document s'inscrit dans la vision du Chef de l'état de faire du Togo un hub technologique dans la sous-région en facilitant l'accès des TIC aux citoyens. Il s'ajoute aux nombreuses mesures réglementaires prises par le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique dans ce sens à l'instar de la loi relative aux communications électroniques (LCE), celle relative à l'orientation sur la société de l'information, ou encore celle portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques.

**Contact presse :** [presse@numerique.gouv.tg](mailto:presse@numerique.gouv.tg)

**Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.